

Rapport annuel de la Commission de Surveillance
de HUY/ MARNEFFE
Année : 2019

A : Les membres de la Commission de Surveillance
Cc : Le Secrétariat central du CCSP

I. La Commission de Surveillance

A. Composition

DELLISSE Adeline, présidente
WOLTERS-d'UDEKEM d'ACOSZ, vice-présidente
NIGOT Colette, secrétaire
MARSDEN André
SASSE Eric
DE GREEF Yves
LAMBRECHTS Julie
ACKX Elise
CHEVALIER Pauline
LECLOUX Caroline
WILLAME Danielle

B. Fonctionnement

A. La CdS se réunit « en plénière » chaque premier lundi du mois depuis octobre 2019.

Les missions de commissaires ont débuté sur le terrain, en novembre 2019. Elles se font la plupart du temps en binôme. Ceux-ci changent chaque mois et le calendrier a été fixé pour l'année académique.

La CdS se « réunit » sur GOOGLE DRIVE où sont collationnés tous les documents importants émanant tant du CCSP que des prisons (ROI). Un tableau EXCEL reprenant les interpellations des détenus ainsi que les démarches effectuées par les commissaires du mois, a été créé afin d'inviter à une suite et une complémentarité dans le travail.

Les relations avec les EP sont de nature assez différente. Actuellement, les contacts semblent plus fluides avec l'EP de Huy, ils seraient parfois plus tendus avec Marneffe, bien que cela dépende très fortement des directions interpellées (il y a 3 directrices).

Nous voudrions d'ailleurs nous arrêter à cette question qui nous paraît primordiale pour l'avenir de la CdS : certains au sein de la CdS pensent essentiel de garder des relations « fluides » avec les directions de manière à faciliter le travail. Il ne s'agit pas d'être perçus

comme les alliés de la direction, mais bien de créer un climat de travail propice au partage et à l'échange. Nous aimerions en 2020, approfondir ce point entre nous !

D'autres difficultés proviennent également de la « rareté » de nos échanges : 2h30/une fois/mois nous semblent un minimum pour construire une cohérence de groupe indispensable lorsqu'on débute une fonction pour laquelle on est très peu préparé...

Nous devons construire cette CdS tous ensemble et on manque parfois « d'outils » et de conseils « avisés » !

B. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation

Les demandes des détenus transitent très peu par la boîte aux lettres. Il semblerait que l'absence (ou quasi-absence) de commission de surveillance préalablement, ait découragé cette pratique. La plupart du temps, les détenus interpellent les commissaires lorsqu'ils circulent dans les couloirs.

Nous avons également interpellé les Conseillers des différents cultes pour nous présenter et demander qu'ils nous fassent connaître auprès des détenus. Il faudra envisager d'autres modalités si d'aventure les interpellations via la BP, ne fonctionnent toujours pas. Et c'est là notamment qu'une bonne collaboration avec les A.P., les directions et le SPS nous paraît essentielle !

De surcroît, on a parfois la sensation d'un climat de méfiance à notre égard de la part du SPS et des directions qui auraient tendance à vivre nos interpellations comme une remise en cause de leur travail. Il faudra approfondir ces questions ! Mais nos 2h30 de réunion sont souvent insuffisantes pour aller au bout de cette problématique essentielle !

B. La Commission en chiffres

a. Nombre de réunions mensuelles

4 au 31/12/2019 :

- 16/09/2019
- 7/10/2019
- 4/11/2019
- 2/12/2019
- Réunions auxquelles il faut ajouter la formation du samedi 28 septembre à Bruxelles.

b. Présence des membres aux réunions mensuelles

Régulière. Sauf exception toujours justifiée, tous les membres sont présents.

c. Nombre de visites réalisées

- En octobre, la CdS a visité les E.P. afin de mieux les connaître.
- En novembre, André Marsden s'y est rendu 4 fois (dans les 2 E.P.)
- En décembre, Thérèse Wolters et Colette Nigot s'y sont rendues 5 fois (long mois !)

d. Nombre de demandes reçues

Difficile à chiffrer car nous avons pris l'initiative de contacter systématiquement TOUS les nouveaux entrants qui en profitent parfois (eux ou leurs codétenus) pour nous adresser une demande.

Celles-ci sont de différents ordres : souvent des interrogations quant à des demandes de P.S. ou de C.P. qui leur paraissent « non traitées ou non honorées », ou des plaintes quant aux douches, aux cantines, à la nourriture, etc.

On pourrait avancer le nombre de 3 ou 4 par visites (parfois les mêmes personnes d'ailleurs qui reviennent « à charge »).

En fonction des demandes, nous prenons contact avec le SPS, la Direction ou parfois avec le SAD.

e. Nombre de médiations réalisées

Aucune au 31/12/2019

II. l'établissement pénitentiaire concerné :

1. Prison de Huy :

A. Fonctionnement

Il s'agit d'une maison d'arrêt essentiellement, où sont donc transférés des détenus en attente d'un jugement (Aile B).

Il y a également une aile pour les peines de plus longue durée (Aile A)

Les conditions de détention

A. Salubrité et état du bâtiment :

Un programme de rénovation est à l'étude depuis de nombreuses années et semble remis dans la liste des priorités de la régie des bâtiments.

CELLULE NUE :

C'est évidemment un lieu sinistre localisée juste à côté du bureau du surveillant de quartier, mais qui semble comporter le minimum requis, soit un châlit en béton, un matelas de mousse (sans protection), une couverture, un pyjama (ou une blouse, une toilette en inox (sale) et un bouton d'appel d'urgence. Une grille sépare la porte d'entrée et la cellule elle-même.

CELLULAIRE :

Les cellules sont très exiguës surtout quand ils sont 3 (un matelas par terre). Un muret de 50 cm de haut « isole » le WC de la chambre !

SALLE COMMUNE :

Celle-ci est située au premier étage. Elle comprend une vingtaine de tables et chaises en bon état et parfaitement rangées. Une estrade avec un bureau est réservé au surveillant de salle. Elle est utilisée pour les visites des familles, les petites activités de travail, les activités récréatives et l'espace enfants/ Papas.

HYGIENE :

6 douches au total, dont 5 en service. Mauvais état du carrelage. Pas de rideaux (une toile « de fortune » pour une douche). Les éléments de plafond sont détériorés. (Utilisés comme "planque" et régulièrement contrôlés par les agents). Ils comprennent de l'amiante. En régime normal, chaque détenu peut prendre une douche 3X par semaine, sauf les détenus qui travaillent, les servants et ceux qui pratiquent du body building pour lesquels une douche hebdomadaire est prévue.

PREAU : coursive grillagée avec beaucoup de débris jetés par les fenêtres. Un nettoyage hebdomadaire est organisé.

SALLE DE SPORT : ancienne chapelle réaffectée au body building. Bel espace et nombreux engins de sport à disposition (don d'un détenu).

ESPACE pour VHS : interne au bâtiment principal, meublée sobrement, divan transformable, jeux pour enfants disponibles.

SALLE DE VISITE :

La salle de visite manque de jeux. Parloirs exigus.

CUISINE ET ALIMENTATION :

Moderne et fonctionnelle, rééquipée récemment. Dirigée par un agent, aidé de 5 servants. Jouit d'une excellente réputation. La buanderie et la cuisine fonctionnent pendant les congés et les WE.

VETEMENTS ET LITERIE : pas d'info particulière mais on « a vent » de problèmes de séchoir qui dysfonctionnerait

BIENS PROPRES :

Prohibés : alcool, drogue, GSM : cette dernière interdiction pose un vrai problème d'après les A.P car c'est une source de tension inutile à leur avis. Un GSM basique permettrait au détenu

de recevoir des appels de sa famille, de son avocat, favoriserait l'intimité et éviterait la fraude au GSM omniprésente et qui tend les relations entre détenus et A.P.
Biens et services : téléphone et tv payants – frigo gratuit s'il est prévu dans la cellule. Dans l'aile A, petit congélateur, frigo et taques de cuisson à disposition dans la cuisine.
Argent : les indigents reçoivent 50 €/mois qu'ils rembourseront s'ils ont à nouveau des revenus (max 10% de leur revenu avec effet rétroactif de 2 mois)

Caisse d'entraide alimentée par les bénéfices de la cantine (majoration des articles d'environ 6%) et des distributeurs accessibles aux visiteurs. Elle sert aux indigents et pour acheter du matériel de détente.
Cantine : articles choisis par les détenus, amélioration lors des fêtes

Contacts avec l'extérieur :

Visites :

à table tous les jours 13h15 – 14h30 + mercredi et WE : 10h-11h
VHS : 9h15-11h15 et 13h15-15h30 ou 18h30-20h30 (sauf mercredi)
VHS famille : tous les jours de 15h à 17h.

Téléphone : dans le couloir, trop cher, pas d'intimité.

Régime et activités :

A. 2 régimes : aile B sur 3 niveaux surtout pour les prévenus : régime fermé
aile A : 20 chambres individuelles pour les condamnés mis au travail en interne

B. Un organe de concertation existerait.

C. Possibilité pour 10 à 12 condamnés de *travailler* 3 à 4 jour par semaine en interne : cuisine, buanderie, entretien + 2 ou 3 détentions limitées pour formation ou travail à l'extérieur. Un peu de travail en régie en chambre, mais forte concurrence des ETA.

D. Possibilité de *formation* de base par correspondance en cellule.

E. *Activités sportives et préau* : préau possible de 13h30 à 16h30 récemment adapté pour permettre d'y aller après une visite médicale ou familiale (décision de la direction très appréciée !)

G. *Bibliothèque* : accessible à la demande

H. *Culte* : présence d'une aumônière catholique et d'une conseillère laïque (1/2 jour par semaine)

Soins de santé : présence d'un infirmier 1h30 tous les matins, d'un médecin et d'un psychiatre tous les mardis. En cas d'examens médicaux spécifiques ou d'hospitalisation, transfert à Lantin car pas de convention avec l'hôpital de Huy.

Sécurité, ordre et discipline : peu de fouilles à corps et cellule nue quasi pas utilisée comme sanction mais bien si un détenu veut s'isoler.

Incidents

A. *Entre détenus* : ostracisation des inculpés pour faits de mœurs.

G. *Grève* du 12 décembre 19 bien suivie (2 ASP présents)

Plan de détention et aménagement de la peine :

Nombreuses plaintes de lenteur administrative reconnue partiellement par la direction qui s'est retrouvée longtemps en sous-effectif ainsi que le SPS.

Garantie :

Accès à un avocat dès l'accueil, rencontre avec le SPS dans les 48h, avec la direction et le SAD.

B. Événements marquants / principaux changements dans l'établissement

L'arrivée fin décembre 2019 d'une nouvelle directrice, Mme Christelle Loch, venue en renfort pour seconder Mme Havart, directrice générale, se disant elle-même débordée par rapport aux demandes des détenus (P.S. et C.P. notamment).

C. L'établissement pénitentiaire en chiffres

f. Population pénitentiaire (mois par mois)

A. *Capacité théorique* : 85 détenus, uniquement des hommes

B. *Population* :

Le 13/12/19 : 71 détenus (moitié « prévenus », moitié « condamnés »)

Le 27/12/19 : 75 détenus mais plus de prévenus que de condamnés

Et 19 surveillance électronique

g. Nombre de membres de personnel (mois par mois)

L'établissement doit fonctionner avec 65 ETP. Une équipe normale "de jour" comprend 8 agents. Présence obligatoire de 8 ASP par shift pour faire tourner la prison. Le problème principal concerne l'absentéisme important (25%) des agents, ce qui perturbe le fonctionnement journalier et a des conséquences négatives sur le comportement des détenus. Les absences inopinées d'un ou deux agents impliquent que les activités de détente sont supprimées et les détenus sont confinés en cellule.

Plusieurs agents, en fin de carrière, sont en congé de maladie pour de très longues durées et ne sont pas remplacés.

La directrice regrette cet état de fait et la présentation régulière de certificats médicaux de « complaisance ». Elle souhaite que notre Commission relaye ce message.

La formation du personnel est satisfaisante et n'amène pas de commentaire.

SPS : 1, 2 TP AS et 1TP psychologue

Greffes : 3 personnes

Comptabilité : 4 personnes dont 2 en absence longue durée.

2. PRISON DE MARNEFFE :

A. Salubrité et état du bâtiment :

Ancien bâtiment monastique affecté à l'accueil de réfugiés avant la guerre, puis en centre pénitencier de type ouvert après celle-ci. Bâtiment assez vétuste, manquant d'entretien. Pas de cellules « solo », uniquement des « chambres en duo ou en trio, dont les détenus possèdent la clé d'accès pendant la journée (Fermeture automatique la nuit).

Le bâtiment est organisé en 6 sections.

La difficulté principale de cet EP est son isolement géographique. Les déplacements, tant pour les détenus que pour les familles est long et coûteux.

B. Fonctionnement :

Espace pour VHS : petit bâtiment externe au bâtiment principal, matelas très souillé !

Cuisine et alimentation : La cuisine est spacieuse, propre et bien équipée. Portions correctes, menu varié sur une semaine mais répétitif de semaine en semaine. c'est d'ailleurs un sujet de plainte par quelques détenus : menus répétitifs, sans aucune variété. Pas ou très peu de produits frais, alors que l'EP possède un potager entretenu par les détenus qui fréquentent la section horticulture (mais il faut récolter, nettoyer et accommoder les légumes !). Inversement, les modifications sont mal acceptées par une partie des détenus. La cuisine fournit également les repas pour le mess des agents pénitentiaires en formation dans le bâtiment adjacent.

Une cuisinette est installée pour chaque section : mais les plaques chauffantes seraient parfois défectueuses.

Un régime Hallal est possible.

Vêtements et literie : La literie est **obligatoirement** confiée à la buanderie de l'établissement, ce qui induit une dépense pour les détenus, alors qu'il semble que d'autres établissements autorisent l'entretien du linge par la famille.

Hygiène : Les locaux pour les douches ont été rénovés récemment, mais avec beaucoup de malfaçons. Les entreprises n'interviennent plus et sont en litige avec la régie des bâtiments. La ventilation des locaux ne fonctionne pas (ou très mal) et ceux-ci sont très humides. La peinture cloque et se décolle, une porte (en contre-plaqué) est complètement moisie. Chaque douche est pourvue d'un rideau garantissant un minimum d'intimité. **Le réglage de la température de l'eau est difficile et entraîne une surconsommation d'eau ainsi qu'une insatisfaction permanente des détenus !**

L'entretien est confié au servant de l'étage.

Salle de visite spacieuse avec un coin jeux bien aménagé,

Biens propres

- a. **Pertes** de caisses lors d'un transfert
- b. **Prohibés** : alcool, drogue, GSM, linge venant de l'extérieur (lié au ROI général mais pas appliqué dans tous les établissements)
- c. **Biens et services** : téléphone, tv et frigo payants. Taques de cuisson à disposition dans la cuisine du couloir. Blanchisserie obligatoire, ce qui entraîne un coût pour le détenu.
- d. **Argent** : les indigents reçoivent 40 €/mois, non remboursables + tabac social et kit d'hygiène chaque semaine
- e. **Caisse d'entraide** alimentée par les bénéfices de la cantine. Elle sert aux indigents et pour acheter du matériel (ex : taques de cuisson)
- f. **Cantine** : articles choisis par les détenus – 2 cantines par mois (normale et musulmane), très chère selon les détenus...

C. **Contacts avec l'extérieur et liens familiaux**

Visites :

- VHS famille (enfants- papas) : 1er samedi du mois organisé par SAD et la Croix-Rouge
- A carreau
- Hors surveillance (VHS) : Prévus deux fois par mois et durent 4 heures

Problème lié à l'absence de salle d'attente pour les familles venant en bus qui doivent attendre dehors faute de locaux mais pas dans le parc (interdit par la direction) – « rigidité » de la direction face aux retards lors des visites ou des VHS

Téléphone : dans le couloir, trop cher, pas d'intimité.

D. Le régime et les activités

A. *Régime* semi-ouvert. Tous les détenus doivent être occupés de 8h30 à 16h mais manquent de motivation.

B. Un *organe de concertation* existe et la Cds a demandé à y être invitée.

C. Possibilité de *travailler* : menuiserie (une dizaine de détenus), forge (3 très assidus), régie (8 dont 4 à 6 présents), entretien du parc, du potager, des locaux, cuisine (4 à 5 détenus selon le menu), ... Motivation variable selon l'endroit

D. Possibilités de *formation* de base par correspondance, de formation qualifiante : soudure, menuiserie, maçonnerie (5 détenus), horticulture (4 détenus), gestion, Français, Maths + orientation par le SAD en cellule. Peu de motivation mais la direction a augmenté la prime de motivation (45 € au lieu de 25 € par mois) pour les formations. Concurrence avec les ateliers mieux payés (200 € par mois alors qu'en formation, ils sont payés 0,70 €/h)

Education et formation : la formation en vue de la réinsertion était le « core-business » de l'EP.

Les détenus y reçoivent une formation qualifiante et diplômante (IFAPME) qui s'étend sur une année scolaire complète. En fonction de l'intérêt, les formations suivantes sont organisées : soudure, horticulture/ Jardinage, maçonnerie, menuiserie, gestion, cariste. Elles sont complétées par des cours d'alphabétisation, de français et de calcul organisés par Adeppi.

Pas de formation en informatique et pas d'accès à Internet.

Il existe également un problème d'adéquation entre le calendrier de la formation et la durée du séjour au sein de l'EP.

« C'est un combat de tous les jours », nous confie une des directrices

E. *Activités sportives et préau* : entre 16h30 et 21h30. Présence d'appareils de body building (coût : 5000 €) sans certificat de conformité stockés dans l'atelier de maçonnerie.

F. *Culte* : présence d'une aumônière catholique et d'un Imam. Pas de conseiller laïque

Soins de santé : présence d'un médecin et d'un infirmier chaque jour (infirmier : 1h/jour)
En cas d'exams médicaux spécifiques ou d'hospitalisation, transfert à Lantin

Sécurité, ordre et discipline : plainte de fouilles aléatoires de la cellule sans témoin. Selon la direction les fouilles à corps ne sont plus systématiques (suspicion de fraude), ce qu'elle regrette car problème de drogue ingérable.

Incidents

A. *Entre détenus* : ostracisation des inculpés pour faits de mœurs.

B. *Entre agents et détenus* : sentiment d'arbitraire relayés par des formateurs et des surveillants hors cellulaire. Certains ASP et certains détenus ne seraient pas dans une optique de réinsertion

D. *Impliquant des visiteurs* : VHS refusée car famille arrive avec 15 min de retard.

F. *Évasion* : quelques non-retours de congés pénitentiaires

G. *Grève* du 12 décembre 19 non suivie

Plan de détention et aménagement de la peine :

Nombreuses plaintes de lenteur administrative mais la direction et le SPS les attribue, quand ils les reconnaissent, à un retard de la Maison de Justice ...

E. Population pénitentiaire :

A. a. *Capacité théorique* : 131 condamnés de plus de 3 ans, uniquement des hommes

b. *Population* le 13/12/19 : 108 présents et 19 surveillance électronique et 1 congé pénitentiaire

le 27/12/19 : 116 présents et 42 surveillance électronique

F. Personnel :

A. 3 directrices

B. 85 à 88 ASP mais la direction se plaint d'un important absentéisme, beaucoup de mouvements, agents en fin de carrière pas spécialement intéressés par le projet (horaires plus confortables)

C. SPS : 3 psychologues et 3 assistants sociaux

D. Greffe : 3 personnes – Comptabilité : 4 personnes mais absence longue durée.

III. La surveillance

Voici les grands « points » auxquels nous avons été confrontés :

- **Le temps** : les détenus ont l'impression que les demandes de PS et de CP sont traitées avec une grande lenteur ; pourtant des éléments de réalité leur sont régulièrement apportés tels que la durée de l'enquête des maisons de justice lorsqu'il y a un retour à domicile prévu, parfois pour des détenus d'origine étrangère, la perte de leur droit de séjour, les transferts, etc... Il n'en reste pas moins vrai que les détenus continuent à se plaindre du manque de réactivité des services de la prison. A Huy, Mme Havart fera elle-même « amende honorable » en nous disant combien elle a été débordée avant l'arrivée de Mme Locht. Il est clair que le temps des détenus n'est pas celui de personnes « à l'extérieur ». Le temps qui s'écoule trop doucement pour eux sans activité très motivante, l'absence parfois de nouvelles de leurs familles, les incite à penser sans cesse à leurs sorties possibles, et dès lors à les demander/exiger envers et contre tout malgré les explications apportées ! Il n'en reste pas moins vrai que l'écoulement du temps en prison nous a souvent semblé un temps « infini » et interminable ...**Et que nous pensons que les délais de 3 mois pour clôturer l'enquête psychosociale et l'avis de la direction, devraient davantage être respectés (en tout cas chaque fois que possible).** De surcroît, ces CP sont « un droit » (soumis à certaines conditions bien sûr) mais ils ne devraient pas être « utilisés » comme mesures de punition... pour un détenu qui n'aurait pas été « conforme » !
- **Ce temps interminable est également constaté pour toutes demandes d'amélioration de locaux ou pour des achats** : il y a le temps de la prison, celui de la Régie des bâtiments, etc.

- **La vétusté des locaux** : les douches obsolètes, les cellules exigües, une cohabitation parfois difficile entre détenus et une surpopulation à certains moments (en maison d'arrêt notamment) nous ont impressionnés également beaucoup.
- **A Huy, globalement, il nous a semblé constater une ambiance plus cordiale et détendue entre agents pénitentiaires et détenus.**
- **A Marneffe, l'ambiance serait plus tendue** : des détenus ont fait écho de faits d'humiliations diverses (**à vérifier**) et nous percevons notre présence comme gênante pour certains membres de la direction (toutes les personnes ne sont pas concernées), pour certains A.P. et certains membres du SPS. Nous pensons d'ailleurs que travailler dans cette ambiance est tout-à-fait contre-productif pour tout le monde et pour les détenus d'abord, et nous avons dès lors l'intention de reclarifier nos missions avec la Direction de l'EP, afin de repartir sur de meilleures bases où sans devenir « les alliés » de la Direction, nous ouvrons un espace d'échanges et de débats beaucoup plus constructif. Nous pouvons écrire cela en 2020, en 2019, nous en « faisons » les constats.
- **L'absence d'activités extérieures** : à Marneffe, les détenus regrettent la perte d'activités extérieures telles que l'activité « Joélette » qui se faisait en collaboration avec un centre pour Personnes Handicapées. La Direction nous en faisait part également sans pouvoir nous en expliquer clairement les raisons. La Direction le regrettait amèrement elle aussi. Cette activité permettait de déstigmatiser les détenus, de les aider à se réinsérer dans la vie et le réseau local, et de stimuler une démarche d'aide et de soutien aux plus vulnérables, démarche, on ne peut plus positive pour des personnes ayant commis des délits.
A Huy, dans la section « prévenus », les détenus n'ont quasi aucune activité et passent leur temps à dormir et à regarder la TV. Dans l'aile A « peines », ils peuvent être servants mais disent eux-mêmes combien le temps leur est interminable. **Quid d'une véritable politique de réinsertion ? A creuser....**

En bonne pratique, on peut pointer la volonté **AFFIRMÉE** (pas toujours constatée) d'instaurer un dialogue avec les détenus. Nous l'avons entendu à Marneffe et à Huy, même si ces aspects se déclinent de différentes façons dans l'un et/ou l'autre établissement.

Exemple de structure à utiliser sous cette section :

- A. **Les conditions de détention** : trop tôt fin 2019 pour en parler. Nous aurons bien sûr davantage à en dire fin 2020.
 - a. *Principaux problèmes relevés + bonnes pratiques*
 - b. *Recommandations*
 - c. *Suivi des recommandations*

IV. Les avis et informations au CCSP :

Il est trop tôt après 2 mois de fonctionnement, pour donner des avis pertinents. Nous avons mentionné quelques problématiques, il en reste beaucoup d'autres. Mais nous préférons en réserver la mention et l'analyse, lorsque nous aurons vérifié nos dires et surtout nos ressentis, et harmonisé au sein de la commission, nos manières d'intervenir sur place !

V. Conclusion(s)

Voir ci-dessus.

Nous aimerions parfois pouvoir débattre avec des membres d'autres CdS et avec le CCSP en vue d'échanger des « bonnes pratiques », dans une perspective d'intervision, « d'écolage » et de « soutien mutuel », car il s'agit là pour la plupart d'entre nous, d'un « métier nouveau » dont nous faisons peu à peu l'apprentissage.

Il ne s'agit pas de recevoir « des ordres » ni de recevoir une trame « toute faite » mais plutôt de décliner avec d'autres et avec ce que nous sommes chacun, la façon dont nous envisageons d'occuper la fonction en nous servant d'expériences antérieures pour éviter de commettre trop d'erreurs « de jeunesse » !

Et là nous attendons de l'aide de la part du CCSP.